

VOICI LES POINTS À ADOPTER:

- 0.0 Il est proposé de procéder à l'ouverture de l'assemblée générale AG-2015-03
- 1.0 Il est proposé d'adopter l'ordre du jour, tel que présenté à l'assemblée générale AG-2015-03
- 3.1 Il est proposé d'adopter le budget 2016 du SEMB SAQ, tel que préparé par Pascal Brisson, trésorier, et présenté à l'assemblée générale AG-2015-03
- 4.0 Il est proposé d'accepter l'entente intervenue entre le SEMB-SAQ et la SAQ sur l'article 21 de notre convention collective, tel que présentée à l'assemblée générale AG-2015-03
- 7.0 **CONSIDÉRANT** que les négociations entourant le renouvellement de la convention collective débiteront vraisemblablement au cours de l'année 2017;

CONSIDÉRANT qu'une bonne connaissance des dites conditions du travail de base qui est le nôtre dans les magasins et bureaux de la SAQ est essentielle dans le cadre de la négociation et des travaux entourant le renouvellement de la convention collective, ainsi que dans toutes les fonctions syndicales quotidiennes des officiers syndicaux élus et militants libérés au SEMB-SAQ (CSN). Pour demeurer bonne, cette connaissance doit être mise à jour fréquemment, en raison des fréquents changements apportés aux opérations et procédures dans l'entreprise;

CONSIDÉRANT l'avantage indéniable d'avoir des élus et militants entrant directement en contact avec les membres sur le terrain, ayant ainsi directement accès à leurs préoccupations sur une base quotidienne;

CONSIDÉRANT l'avantage d'avoir à former pour ces élus et militants des remplaçants qui seront la relève de demain et qui pourront par la suite, ramener leur expérience et leur flamme militante directement sur le terrain. Sans compter que l'entretien des connaissances de ces militants sera bénéfique lorsque la période des vacances arrivera;

Il est proposé que tout officier syndical élu et tout militant libéré œuvrant dans des fonctions syndicales au SEMB-SAQ (CSN) pour lesquelles il ou elle bénéficie d'une libération complète ou partielle effectuée au minimum quatre (4) semaines complètes et consécutives de travail par année civile, du 1er janvier au 30 novembre, dans sa succursale, sa division ou son service.

Proposé par : Lisa Courtemanche
Appuyé par : Francine Pilon

- 8.0 Il est proposé de recevoir les rapports des travaux des membres du comité exécutif
- 11.0 Il est proposé de lever l'assemblée générale AG-2015-03